



Kenniscentrum voor Financiering van KMO
Centre de Connaissances du Financement des PME

RAPPORT D'ACTIVITES 2006

Rue de Ligne / de Lignestraat 1 - Bruxelles/Brussel 1000
Tel +32/(0)2 209 08 35 - Fax +32/(0)2 209 08 34
email info@cefip-kefik.be - website www.cefip-kefik.be

Table des Matières

Message du Président du Comité de Pilotage.....	3
Création et objectifs du CeFiP	4
Organes du CeFiP	5
La plateforme virtuelle www.cefip.be.....	7
Enquête CeFiP Financement des PME.....	8
Rapports trimestriels d'octroi de crédit.....	10
Transmissions des PME belges : le Financement	13
L'impact de la microfinance en Belgique	14
Autres activités	15
Networking	16
Agenda 2007	17
Contact	18

Message du Président du Comité de Pilotage

Au début du millénaire, une importante discussion économique faisait rage quant à savoir si, oui ou non, les PME étaient en situation de rationnement de crédit. Selon les PME et leurs organisations représentatives, les banques diminuaient leurs octrois de crédits. Les banques estimaient, quant à elles, mener leurs activités comme à l'accoutumée.

Les politiciens comprirent rapidement l'importance du sujet: si les PME font effectivement face à un accès insuffisant au crédit bancaire cela pourrait entraîner des conséquences négatives au niveau de leurs investissements et donc pour l'emploi. Un groupe de travail fût dès lors constitué pour étudier la problématique et, le cas échéant, proposer les mesures nécessaires. Une des recommandations de ce groupe de travail "Financement des PME" fût la création d'un centre de connaissances qui rassemblerait les données pertinentes en la matière et qui mènerait les études nécessaires à une meilleure compréhension du sujet.

Ce *Centre de Connaissances du Financement des PME* – CeFiP fût créé fin 2005. Ce rapport d'activité 2006 couvre donc la première année de fonctionnement du CeFiP. Vous y trouverez notamment les chiffres d'octroi de crédit qui montrent en substance qu'il n'était pas question d'un rationnement de crédit en 2006.

Mais cette première année de fonctionnement permit au CeFiP de mener à bien d'autres projets. Des études furent menées, comme une enquête sur le financement des PME réalisée sur base d'une échantillon représentatif de PME ou une étude consacrée au financement des transmissions.

Toutefois, l'intérêt du CeFiP ne se limite pas aux chiffres et études. Ainsi, par l'intermédiaire du Comité de pilotage du CeFiP, un vrai réseau a pu être développé entre les différentes institutions publiques, tant au niveau fédéral que régional, les organisations de PME, les représentants du monde académique, des experts et le monde bancaire. Cela est crucial pour une bonne compréhension de chacun et pour l'instauration, dans le futur, d'un environnement financier favorable aux PME.

Le CeFiP a démarré avec une équipe de recherche jeune et limitée en nombre. Les premiers résultats sont là. Il s'agit maintenant de poursuivre dans cette direction et de faire du CeFiP un Centre de Connaissances renommé. Les PME y trouveront leur compte.

Johan Bortier
Président
Juin 2007

Création et objectifs du CeFiP

Le Centre de Connaissances du Financement des PME (CeFiP) fut créé sur recommandation du groupe de travail "Financement des PME" placé sous la présidence d'Eric André. Le groupe de travail décida d'installer le CeFiP au sein du Fonds de Participation compte tenu de l'expérience de cette institution en la matière.

Le « groupe de travail André » vit le jour en avril 2004 à l'initiative des ministres fédéraux Didier Reynders (Finances), Fientje Moerman (Economie) et Sabine Laruelle (Classes Moyennes), faisant ainsi suite au groupe de travail "André-Desimpel". La création de ce premier groupe survint à l'initiative du Ministre Didier Reynders (Finances) en réaction au repli du crédit de fin 2000. La mission des deux groupes de travail fut d'élaborer des pistes de réflexion pouvant aboutir à la création d'un environnement plus favorable au financement des PME.

En 2005, le gouvernement fédéral et le Fonds de participation débloquèrent un budget de démarrage. En juin, l'autorité de tutelle donna le feu vert pour la création du CeFiP. Le comité de pilotage scientifique fut constitué en novembre. Le budget total du CeFiP s'élevait pour l'année 2006 à € 765.000.

Le CeFiP poursuit trois objectifs :

1. La centralisation de l'information pertinente en matière de financement des PME
2. La réalisation et la coordination d'études et d'enquêtes
3. La mise en réseaux des acteurs concernés

Le CeFiP s'adresse à un large public-cible :

- Les Pouvoirs publics
- Les entrepreneurs et leurs organisations représentatives
- Les institutions de crédits
- Le monde académique

Organes du CeFiP

Le Centre de Connaissances du Financement des PME s'articule autour d'un Comité de pilotage scientifique, d'un Bureau et d'un Secrétariat.

Le Comité de pilotage scientifique est un organe consultatif composé de 25 membres placé sous la présidence de Johan Bortier et la vice-présidence de Frédéric Lernoux. Il se réunit quatre fois par an afin de conseiller le CeFiP sur ses orientations stratégiques. Il réunit des experts représentatifs des acteurs concernés :

- ❖ Johan Bortier, Président du Comité; UNIZO, Directeur du service d'étude
- ❖ Frédéric Lernoux, Vice-Président du Comité; représentant du Cabinet de la Ministre fédérale des Classes Moyennes et de l'Agriculture
- ❖ Rudy Aernoudt, Vlaamse Overheid - Département Economie, Sciences et Innovation, Secrétaire général
- ❖ Jérôme Crahay, UCM, Conseiller
- ❖ Jean de Lame, Union Wallonne des Entreprises, Secrétaire général
- ❖ Roger Desmedt-Carlier, SPF Economie, Directeur général, Direction générale de la politique PME
- ❖ Bart De Smet, PMV, Business Unit Manager PMV-KMO
- ❖ Jean-Pierre Di Bartolomeo, Ministère wallon de l'Economie et de l'Emploi; Sowalfin, Membre du Comité de Direction
- ❖ Jean-Claude Ettinger, ULB/Solvay Business School, Professeur; Cap Innove ASBL, Président
- ❖ Nancy Huyghebaert, KUL, Chargée de cours principale Accountancy, Insurance and Finance
- ❖ Marc Labie, Université de Mons-Hainaut, Professeur
- ❖ Eddy Laveren, Universiteit Antwerpen, Professeur et Président du département Accounting and Finance
- ❖ Bernard Liebin, Sowalfin, Président du Comité de Direction
- ❖ Sophie Manigart, Vlerick Leuven Gent Management School, Professeur au département Corporate Finance et Partner
- ❖ Patrick Mylle, INASTI, Conseiller, Cellule Politique et Stratégie
- ❖ Maurice Olivier, MADIAN SA, Directeur ; Groupe HEC-Ecole de Gestion de l'ULg, Président; Solvay Business School Academy (ULB), Chargé de cours
- ❖ Anne-Mie Ooghe, Febelfin, Conseiller
- ❖ Serge Peffer, ICHEC-St-Louis, Vice-Président et Chargé de cours
- ❖ Chris Redant, Cabinet du Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, Conseiller
- ❖ Roland Rosoux, SPF Finances, Conseiller
- ❖ Rodolphe Ruggeri, Cabinet du Ministre bruxellois de l'Economie et de l'Emploi, Responsable Cellule Economie

- ❖ Thierry Timmermans, BNB, Sous-Directeur
- ❖ Thierry Vergeynst, Statistiek Vlaanderen, Conseiller
- ❖ Philip Verstraete, FEB, Coordinateur PME
- ❖ Bruno Wattenbergh, ABE, Directeur Opérationnel



Le Bureau assure la coordination entre le Comité de pilotage et le Secrétariat CeFiP et veille à la mise en pratique des décisions. Il est composé de :

- ❖ Johan Bortier, Président du Comité; UNIZO, Directeur du service d'étude
- ❖ Frédéric Lernoux, Vice-Président du Comité; représentant du Cabinet de la Ministre fédérale des Classes Moyennes et de l'Agriculture
- ❖ Jean-Pierre Remacle, Fonds de Participation, Directeur Général
- ❖ Marc Van den Bergh, Fonds de Participation, Directeur Affaires Générales

Le Secrétariat CeFiP concrétise les différents projets. Il est composé de trois collaborateurs permanents : Sarah Dangis (Assistante administrative), Matthias Deschryvere (Economiste) et Alexandre Francart (Economiste).

La plateforme virtuelle www.cefip.be

Notre plateforme virtuelle (www.cefip.be) est la véritable plaque tournante du CeFiP. Mise en ligne le 1^{er} février 2006, elle présente plusieurs menus.

Un onglet « Expertise » présente les résultats des études et enquêtes menées par le CeFiP ainsi que les publications externes pertinentes en matière de financement des PME. L'expertise ainsi rassemblée est répartie en sous-groupes : offre de financement, demande de financement, phases de la vie d'une PME, microfinance et fiscalité.

L'onglet « Entrepreneurs » accompagne le porteur de projet dans sa recherche de financement. Selon la nature et le but du financement nécessaire, l'entrepreneur s'y voit proposer les différentes sources potentielles. Cet outil permet également d'approcher dans sa langue maternelle les opportunités existant dans les autres régions du pays. En outre, des pages consacrées aux accords de Bâle II et au point de contact Banques-PME complètent l'offre à l'entrepreneur.

Le website comprend également les sections Agenda, News et Liens. De la sorte, le CeFiP ambitionne de devenir, au niveau national, un centre de référence en matière de financement des PME.

Enquête CeFiP Financement des PME

Un des principaux objectifs du CeFiP consiste en l'amélioration continue des données disponibles en matière d'octroi de crédit aux PME. C'est pourquoi le CeFiP a mis sur pied 2 produits permanents : l'enquête annuelle du CeFiP sur le financement des PME et les rapports trimestriels d'octroi de crédit aux PME.

Le CeFiP a lancé en 2006, en collaboration avec le Professeur Laveren (Département Accounting et Financement, Université d'Anvers), la première enquête nationale CeFiP sur le financement des PME. L'enquête fût consacrée au sentiment des entrepreneurs quant au financement de leurs PME. Dans le cadre de cette enquête annuelle, un questionnaire écrit fût envoyé à un échantillon de 10.000 entrepreneurs. Les questions traitaient, en 2006, de la relation de crédit entre le banquier et la PME, de Bâle II et du financement des PME et enfin de l'utilisation et de l'évaluation des mesures publiques.

Il en ressort que 13% des PME rencontrent des problèmes pour obtenir un financement bancaire. Le financement bancaire est sans conteste la première source de financement des PME. Les activités en nom propre en sont davantage dépendantes que les sociétés. On constate également qu'il est plus aisé d'obtenir un crédit en Flandre qu'en Wallonie. Selon les entrepreneurs, les principaux problèmes sont le coût du crédit et la demande de garanties. Notons également que les demandeurs de crédit se sont principalement vus demander de se porter personnellement caution.

Environ une entreprise sur trois introduit sa demande auprès de plusieurs banques. 93% des entrepreneurs introduisant une demande de crédit bancaire obtiennent finalement un accord bien que 18% d'entre eux soient, dans un premier temps, confrontés à un refus. Seulement 6% des entrepreneurs qualifient leur relation de crédit avec la banque de mauvaise.

Concernant les accords de Bâle II, on a constaté que quatre cinquièmes des PME n'ont aucune idée de leur contenu. La plupart des entrepreneurs ne savent donc pas quelle influence pratique les nouvelles réglementations bancaires auront sur leur financement. Il n'est pas étonnant de constater que seuls 4% des entrepreneurs interrogés estiment recevoir suffisamment d'informations de la banque. Par ailleurs, seule une petite partie des entrepreneurs fournissent actuellement des informations financières en suffisance à leur banque.

Par le passé, les entrepreneurs ont surtout recouru à la déduction pour investissements et à la réserve d'investissement; dans une moindre mesure aux aides publiques. A l'avenir, les PME demandent que les pouvoirs publics renforcent les mesures fiscales; pas moins de 32% d'entre eux ont d'ailleurs l'intention de recourir à la déduction des intérêts

notionnels. En Flandre, les prêts subordonnés du Fonds de participation et les garanties publiques sont considérés comme utiles. En Wallonie, tant les garanties que les prêts de la Sowalfin et du Fonds de participation sont considérés comme utiles. L'utilisation des prêts subordonnés par les PME pourrait toutefois être plus intensive.

Enfin, l'enquête du CeFiP montre que seuls 23% des entrepreneurs connaissent l'existence du code de conduite Banques - PME et savent que des plaintes concernant le crédit bancaire peuvent être adressées au point de contact Banques - PME.

Sur base de l'enquête CeFiP 2006 sur le financement des PME, des recommandations furent adressées aux banques, aux entrepreneurs et aux autorités.

Les *banquiers* pourraient fournir une meilleure information aux entrepreneurs, notamment en ce qui concerne leurs critères de rating et les mesures publiques auxquelles l'entrepreneur pourrait avoir recours. Il a également été constaté que les banques avaient trop souvent recours aux cautions personnelles.

Les *entrepreneurs* doivent renforcer leur connaissance financière et peuvent également, dans le cadre de Bâle II, fournir à leur banquier plus d'information de meilleure qualité. Le CeFiP encourage les entrepreneurs à avoir plus fortement recours à des mesures publiques avantageuses telles que le prêt subordonné.

L'enquête montre que les *autorités* doivent parfaire leur communication quant aux mesures publiques. Les demandes relatives à une diminution de la pression fiscale ont également été mises en avant.

Une synthèse des résultats de l'enquête CeFiP 2006 sur le financement des PME sera publiée courant 2007 dans la lettre d'information « Actualité Comptable » de Wolters-Kluwer.

Rapports trimestriels d'octroi de crédit

Le CeFiP publie, sur base d'une collaboration avec la Banque Nationale de Belgique, des chiffres trimestriels d'encours de crédit bancaire aux sociétés et indépendants. Ces chiffres sont soumis depuis 2007 pour interprétation à un certain nombre d'experts de banques.

Afin d'obtenir une image claire de l'octroi de crédit aux plus petites entreprises, il fût décidé de publier les chiffres par taille d'entreprise. Ces rapports contiennent trois nouveautés:

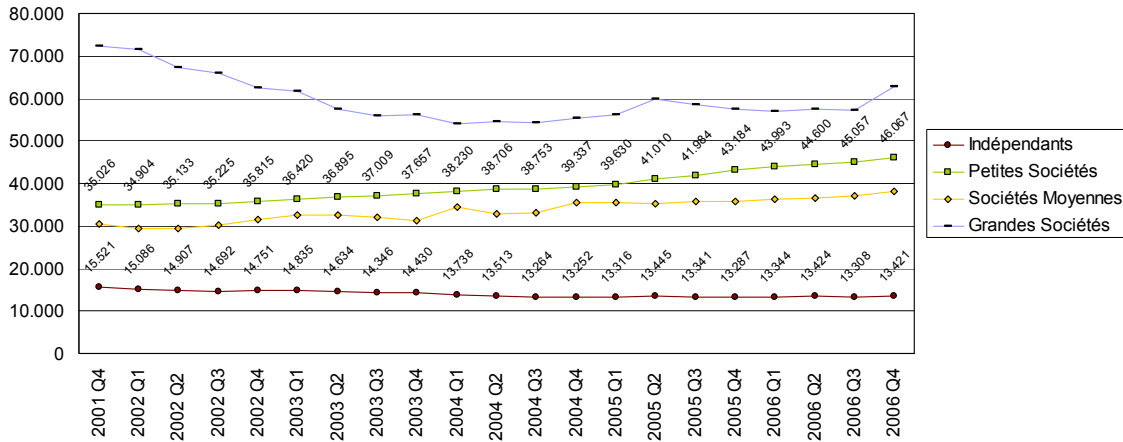
- (1) Parallèlement aux informations concernant les montants d'encours de crédit, le CeFiP publie également les chiffres relatifs au *nombre de débiteurs*. Cela permet notamment de suivre l'évolution des *montants moyens de crédit*.
- (2) Outre les chiffres concernant les petites, moyennes et grandes sociétés, des données sont à présent publiées sur les *indépendants*.
- (3) Les chiffres d'encours de crédit sont publiés par code sectoriel. Les informations sont disponibles pour *61 sous-secteurs*. Des données plus détaillées concernant 222 sous-secteurs peuvent être obtenues sur simple demande.

Sur base de l'interprétation des données trimestrielles, le CeFiP dresse les conclusions suivantes :

La santé financière des entreprises s'est améliorée durant ces dernières années. Cela a eu un impact positif sur les investissements. Parallèlement à la demande, les conditions de crédit ont également stimulé les investissements, le taux d'intérêt nominal restant, au cours de l'année 2006, à un niveau historiquement bas.

L'octroi de crédit a, dans ce contexte, connu une évolution positive (voir figure 1). Au cours du deuxième semestre 2004, la croissance de l'encours de crédit aux sociétés et indépendants est devenue positive et a atteint en 2006 son niveau de début 2000. Le terme « credit crunch » n'est donc, pour le moment, plus d'application.

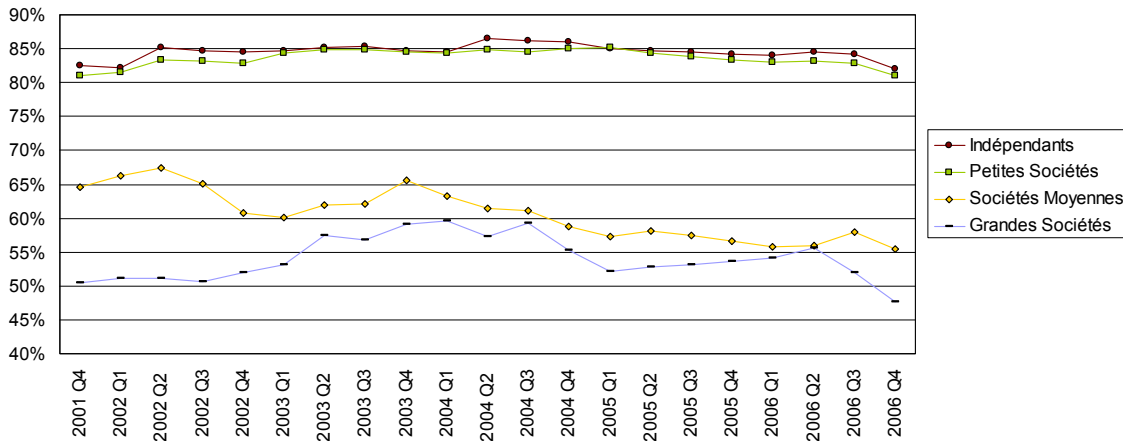
Figure 1 Evolution du montant de crédit accordé aux indépendants et sociétés (millions d'euros)



Source: CeFiP et BNB

Bien que l'octroi de crédit fût bon en 2006, l'utilisation effective des crédits octroyés connu, en règle générale, une évolution négative (voir figure 2). La part des crédits effectivement prélevée fût la plus faible au cours du quatrième trimestre 2006. Cette tendance à la baisse du taux d'utilisation peut être expliquée par une diminution de la demande ou par une augmentation de l'offre, une combinaison des deux étant toutefois plus probable.

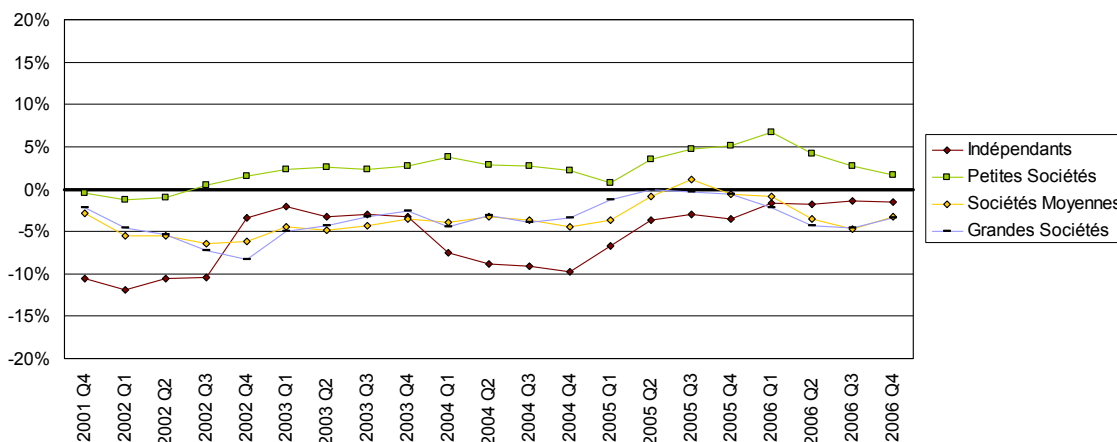
Figure 2 Taux d'utilisation (ratio du montant prélevé sur le montant accordé)



Source: CeFiP et BNB

Une deuxième nuance à apporter à l'interprétation des chiffres est le fait que le nombre d'entreprises débitrices ait diminué en 2006. Seul le nombre de petites sociétés débitrices connut une augmentation (+1,7%) (voir figure 3).

Figure 3 Croissance annuelle (%) du nombre de débiteurs (indépendants et sociétés)



Source: CeFiP et BNB

Avec l'introduction le 1er janvier 2007 des accords de Bâle II, une plus grande importance sera attachée au risque personnel. La prise de risque s'avère donc plus onéreuse pour la banque. Pour les dossiers plus risqués, cela se traduira par une marge plus élevée ou par un refus. Les dossiers moins risqués bénéficieront à l'inverse de conditions plus favorables. Le plus haut prix lié au risque peut également expliquer l'importance croissante attachée aux garanties. Notons que l'introduction de Bâle II s'étale sur une large période et qu'il est dès lors difficile d'en mesurer les effets.

Enfin, il est important de constater un glissement vers l'« asset based lending ». La progression du leasing et du factoring soutiennent cette tendance.

Pour une vue complète des données chiffrées, nous vous renvoyons au Rapport CeFiP Financement des PME 2006.

Transmissions des PME belges : le Financement

Début 2006, le CeFiP a lancé une étude consacrée au financement de la transmission des PME. C'est la première fois en Belgique qu'une étude envisage de manière globale, c'est-à-dire à la fois qualitative et quantitative la problématique de la transmission sous l'angle des aspects liés au financement. Le rapport intermédiaire fût publié le 28 novembre 2006.

Le volet qualitatif de l'étude a démontré l'importance du financement dans le processus de transmission et permis la mise en évidence des problèmes y étant liés, principalement l'insuffisance de fonds propres et de garanties dans le chef du repreneur. Les experts interviewés par le CeFiP ont reconnu la pertinence des mesures publiques même si celles-ci pèchent encore par manque de connaissance par le public et par des délais de traitement jugés encore trop longs.

L'approche quantitative basée sur l'analyse de 130 dossiers du Fonds de Participation et du Fonds Bruxellois de Garantie a apporté des résultats complémentaires à l'approche qualitative. Les dossiers de transmissions représentent environ 30% des demandes traitées par les organismes publics. Les dossiers les plus risqués bénéficient du soutien de plusieurs mesures publiques. Le recours aux mesures publiques dans le cadre d'une transmission se justifie totalement vu la part importante d'actifs immatériels (p.ex. nom, clientèle) à financer. Enfin l'étude a pu mettre en lumière les caractéristiques des dossiers pour lesquels les conditions de crédit étaient les moins favorables. Il s'agit des dossiers de reprises de fonds de commerce, des activités de commerce et d'horeca, des projets de starters, des reprises de plus petites entreprises et des dossiers présentant un apport propre plus faible. Le rapport final de l'étude intégrant également l'analyse de 125 dossiers bancaires sera publié en août 2007.

Les résultats du rapport final « Transmissions des PME belges : le Financement » seront également repris dans la publication « Durven Overlaten » du STOOI (Steunpunt Ondernemerschap, Ondernemingen en Innovatie).

L'impact de la microfinance en Belgique

Dans le cadre d'un projet de la Fondation Roi Baudouin (FRB), le CeFiP, en partenariat avec la Proximity Finance Foundation (PFF) a publié en janvier 2007 l'étude "L'impact de la microfinance en Belgique".

Se lancer en tant qu'entrepreneur indépendant à l'aide d'un microcrédit est une initiative qui doit être mûrement réfléchie. A ce niveau, l'accompagnement pré-crédit est très important, notamment en ce qui concerne la démotivation positive. L'accompagnement post-crédit est également vivement recommandé pour maximiser les chances d'une activité réussie.

L'impact de la microfinance a été mesuré à différents niveaux. Economiquement, il apparaît que la plupart des intéressés optent pour une activité dans le secteur des services. La plupart des cessations interviennent dans l'horeca. Parallèlement à la création par le micro-entrepreneur de son propre poste, on observe un impact positif de la microfinance sur l'emploi. Financièrement, les personnes qui exercent toujours leur activité perçoivent surtout une évolution positive du nombre d'instruments bancaires dont elles disposent. Les revenus de la plupart des micro-entrepreneurs étant toujours actifs sont stables ou augmentent. En outre, il apparaît que plusieurs personnes soient en mesure d'épargner et de souscrire à des assurances complémentaires. Socialement, la plupart des expériences positives se situent sur le plan personnel. On évoque surtout la satisfaction personnelle, l'épanouissement, le défi, l'amélioration de l'image de soi et l'autonomie. Des expériences négatives se rencontrent toutefois aussi sur le plan personnel, par exemple sous la forme d'un sentiment de culpabilité et de stress. Il a également été constaté que le bilan n'était pas totalement négatif pour les micro-entrepreneurs ayant du cessez leur activité.

Autres activités

Les accords de Bâle II, effectifs depuis le 1^{er} janvier 2007, et leur impact sur l'octroi de crédit aux PME sont des sujets ayant retenu toute l'attention du CeFiP. Dans ce cadre, le CeFiP a réuni, le 29 mars 2006, des représentants du secteur bancaire et des organismes régionaux de garantie. Il a ainsi été permis aux participants de débattre de la prise en compte des garanties régionales dans les calculs de rating et de la manière de l'optimiser. L'onglet « Entrepreneurs » du website comprend également une rubrique, mise en place avec Crion, abordant concrètement les conséquences potentielles de Bâle II.

De nouveaux programmes européens de soutien du financement des PME furent lancés pour la période 2007-2013. Le CeFiP suit ces développements et a, dans ce cadre, rencontré, le 17 octobre, des représentants du Fonds Européen d'Investissement (FEI). Le FEI a reçu de la Commission Européenne la mission de soutenir le financement des PME dans le cadre du pilier « Entrepreneuriat et Innovation » du programme CIP et dans le cadre du programme JEREMIE.

Soucieux de pouvoir comparer la situation belge à celle prévalant à l'étranger, le CeFiP s'intéresse également à l'expertise internationale. De la sorte, il est également possible de mettre en lumière certaines « best practices ». Une première contribution relative aux résultats d'une enquête menée en Allemagne par la banque publique fédérale KfW Bankengruppe (Francfort) fût publiée le 10 octobre 2006.

Le CeFiP participa également à l'organisation, le 6 octobre 2006, d'un colloque consacré à l'entrepreneuriat immigré. La conférence, s'étant tenue à la Bibliothèque Solvay, fût suivie par la Princesse Mathilde.

Networking

Conscient que ce projet ne peut être mené à bien sans la collaboration de tous les acteurs impliqués, le CeFiP a également attaché, depuis son lancement, beaucoup d'importance à la construction d'un réseau.

Tout en développant des partenariats actifs avec les institutions représentées dans son Comité de pilotage, le CeFiP fût également en relation avec des organisations telles que Agoria, Bouwunie, Confédération Construction, LME, OvernameMarkt, Socame, STOOI et VLAO. Des collaborations furent également mises sur pied avec l'Université d'Anvers et l'Université Catholique de Louvain (KUL).

La collaboration de banques commerciales, acteurs fondamentaux du financement des PME, constitue un élément-clé du succès du CeFiP. Des projets tels que l'étude du financement des transmissions, les rapports trimestriels d'octroi de crédit et la mise en place d'un groupe de travail « Bâle II » ont montré l'intérêt des banques vis-à-vis du CeFiP. Le CeFiP est notamment entré en contact avec Febelfin, Bank van Breda, BKCP, CBC, Dexia, Fortis, KBC et ING.

Une collaboration avec Crion a également pu être mise sur pied dans le cadre des accords de Bâle II. Des spécialistes de la reprise d'entreprises furent également mis à contribution en 2006 dans le cadre de l'étude « Transmissions des PME belges : le Financement ».

Enfin, le CeFiP fut aussi actif au niveau européen, et rencontra, entre autres, les experts de la BEI/FEI, du CEPS, des Chambres de Commerce et d'Industrie de Paris/Ile de France, de la Commission Européenne, d'EAPB, de FinNetSME, de Finnvera, de KfW Bankengruppe, d'UNICE (BusinessEurope), du REM et de ZDH.

Agenda 2007

Le CeFiP conduira, au cours de l'année 2007, les projets suivants :

- ❖ Enquête CeFiP 2007 sur le financement des PME en collaboration avec l'Université d'Anvers : la nouvelle enquête a été envoyée à 12.000 entrepreneurs. Une version « online » de l'enquête fut pour la première fois prévue et fut rendue accessible via les bannières reprises sur les sites de nos partenaires : ABE, FEB, Fonds de Participation, UCM, UNIZO et UWE.
- ❖ Le CeFiP a lancé début avril 2007 un projet consacré à la déduction des intérêts notionnels. Dans le cadre de ce projet, le CeFiP s'appuie sur un groupe de travail composé d'experts belges en la matière. Durant la première semaine de juin, le CeFiP a publié sur son website un simulateur de calcul permettant à tout entrepreneur de mesurer l'impact concret des intérêts notionnels sur son entreprise. Dans un second temps, le CeFiP mènera une enquête à destination des comptables et experts-comptables abordant le recours à cette mesure. Une analyse statistique des impacts potentiel et effectif sera également entreprise.
- ❖ Une étude consacrée au financement du secteur de la construction est actuellement menée. Elle est le fruit d'une collaboration avec Bouwunie, Confédération Construction et Dexia.
- ❖ Une étude, menée en collaboration avec la K.U.Leuven, abordera la rentabilité et les investissements des entreprises après transmission.
- ❖ Guide pratique du Financement des PME à destination tant des entrepreneurs que des dispensateurs de crédit.
- ❖ Etude consacrée au recours au capital à risque en Belgique.
- ❖ Lancement du CeFiP Academic Award récompensant la recherche sur le financement des PME. Trois travaux de fin d'année seront récompensés, en décembre 2007, par des prix s'élevant respectivement à 3000, 2500 et 1500€.
- ❖ Coordination (dans les Cahiers de Science Administrative) de l'ouvrage « Le financement public de l'Economie belge » et organisation d'une conférence.

Contact

Centre de Connaissance du Financement des PME (CeFiP)

Rue de Ligne 1
BE-1000 Bruxelles

Téléphone : 02 209 08 35
Fax : 02 209 08 34

Email	info@cefip-kefik.be
Sarah Dangis	dangis@cefip-kefik.be
Matthias Deschryvere	deschryvere@cefip-kefik.be
Alexandre Francart	francart@cefip-kefik.be

Website	www.cefip-kefik.be
---------	--